



Séance du 7 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
01/12/2023		
Date d'affichage		
01/12/2023		

L'an deux mil vingt-trois et le 7 Décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de CHESSOUX Stéphanie, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique, SALLABERRY Muriel, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à RONDET Chantal, FRACCHETTI Bernard, HIRIGOYEN Philippe, DELPUECH Jean-Luc, DUBOS Christelle, MAIS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu, CHAVES Jonathan

Secrétaire de séance : RONDET Chantal

N°2023-12-07-25/103 Demande de subvention pour la réalisation de logements sociaux au bâtiment de la Poste – Logements d'urgence violences faites aux femmes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le B.P. 2023 et le catalogue d'investissement,
Considérant le projet de la commune de rénover le bâtiment de la Poste dans le but d'y réaliser 2 logements d'urgence destinés à l'accueil des femmes victimes de violences,
Considérant l'opportunité de solliciter des subventions pour ce type de projet,

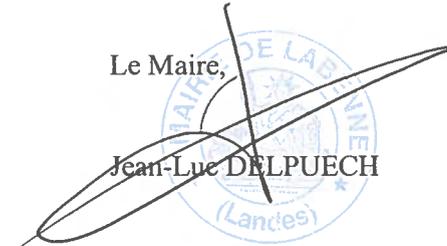
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de rénovation s'élevant à 270 377.00 € H.T. ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF pour ce projet.

A Labenne, 15 Décembre 2023
Le Secrétaire de séance,


Chantal RONDET

Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/2023
Et publication et/ou notification le 20/12/2023

**LOGEMENTS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES****BATIMENT LA POSTE - LABENNE****Plan de financement prévisionnel**

DEPENSES		RECETTES	
Construction/Rénovation	270 337.00	Emprunt (73.98%) (Banque des territoires 2.4% sur 20 ans)	200 000.00
		Fonds propres (10.48 %)	28 337.00
		Etat (3.70%)	10 000.00
		Conseil Régional (2.22%)	6 000.00
		Conseil Départemental (7.40%)	20 000.00
		MACS (2.22%)	6 000.00
	270 337.00		270 337.00

A Labenne, le 13/12/2023